



# Aide aux frais d'adhésion aux activités sportives et de loisirs

Le CCAS de la ville de Sainte-Luce peut participer aux frais d'adhésion aux activités sportives et de loisirs sous conditions de ressources (justificatifs à fournir). Cette aide est attribuée une fois par an, par adulte et par enfant.

Renseignements et rendez-vous au 02 40 68 16 56 ou  
[CCAS@sainte-luce-loire.com](mailto:CCAS@sainte-luce-loire.com)